

## Dossier Pédagogique

### Bangla Surf Girls (Les surfeuses du Bangladesh)

#### Carte d'identité

*Bangla Surf Girls (Les surfeuses du Bangladesh)*

Canada / Bangladesh – 2021

Documentaire 1h26

Réalisatrice : Elizabeth D. Costa

VO sous-titrée français



#### Synopsis

Pour ces adolescentes issues de familles extrêmement pauvres du Bangladesh, le surf est la seule échappatoire à la violence familiale, à l'exclusion, à la menace d'un mariage précoce... Elles s'y adonnent avec la force que donne le sentiment soudain de liberté, sous l'œil bienveillant de leur coach, un jeune homme généreux qui croit en elles. Mais bientôt, celui-ci part rejoindre son épouse aux États-Unis, laissant le club à des bénévoles moins engagés que lui. Les jeunes filles sentent à nouveau peser sur elles la pression familiale et communautaire, mais restent portées par l'énergie qui leur fait braver la vague.

#### Table des matières

Préparer la projection du film .....	2
1. Thématiques abordées.....	2
2. Les principaux protagonistes.....	2
3. Eléments de contexte.....	3
4. Ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant.....	6
Pourquoi une Convention relative aux droits de l'enfant ? ( <i>Extraits tirés du préambule</i> ) .....	6
Quels États se sont engagés à respecter la Convention ? .....	6
Signature ou ratification : quelle différence ? .....	6
Les droits .....	7
Vérifier la bonne compréhension du film .....	12
1. Digérer le film .....	12
2. Cerner les enjeux.....	12
Qu'est-ce qu'un documentaire ?.....	14
1. Définition du documentaire .....	14

2. Tournage et montage .....	14
3. La voix off .....	15
4. Quelles différences entre documentaire et reportage ?.....	15
5. Pourquoi des documentaires au festival Enfances dans le monde ?.....	15

## Préparer la projection du film

### 1. Thématiques abordées

- Droit d'exprimer librement son opinion
- Droit à la liberté d'association
- Droit à la protection contre les mauvais traitements
- Droit à un niveau de vie suffisant pour permettre le développement physique, mental, spirituel, moral et social
- Droit à l'éducation
- Droit à une éducation de qualité
- Droit aux loisirs, au jeu et à la participation à des activités artistiques et culturelles
- Droit d'être protégé contre tout travail mettant en danger la santé, l'éducation ou le développement
- Droit d'être protégé contre toute forme d'exploitation

### 2. Les principaux protagonistes

- Shobe : jeune fille de 13 ans. Sa famille souhaite, en falsifiant l'âge sur son passeport, l'envoyer travailler à Oman, pays de la péninsule arabique, pour un homme qui paierait une grosse somme d'argent à ses parents. Shobe est prête à tout pour éviter cela, même à fuir, et se bat pour continuer à aller à l'école et à pratiquer le surf. Elle rêve de devenir la meilleure surfeuse du Bangladesh et de pouvoir vivre de sa passion. En raison d'un conflit lié à sa pratique sportive, son père refusant de la soutenir, ses parents se sont séparés. Sa mère survit en vendant des tasses de thé dans la rue toute la journée et Shobe culpabilise de pratiquer le surf pendant ce temps. Pleine d'espoir, elle pense que son père reviendra vers elle si elle devient célèbre grâce au surf.
- Suma : jeune fille de 15 ans. Envoyée par sa mère vendre des œufs sur la plage pendant des années, Suma tombe amoureuse du surf et se met à le pratiquer. L'argent qu'elle gagne grâce aux compétitions, et le panier mensuel de nourriture distribué par le club de surf deviennent les seules ressources de sa famille, sa mère étant malade et ne pouvant pas travailler. Pendant une session de surf, elle reçoit une planche sur le visage, qui lui ouvre la joue. Malgré sa cicatrice, elle prend cet accident avec philosophie, expliquant que la douleur ne lui fait pas peur et que l'opération pour réparer sa joue lui a permis de prendre l'avion (pour se rendre dans un bon hôpital).

- Ayesha : jeune fille de 13 ans. En conflit permanent avec son père, qui les bat, sa mère, sa sœur et elle, lui interdit d'aller à l'école pour la punir et refuse qu'elle surfe, Ayesha vit très mal la pression familiale. Elle voit le surf comme une échappatoire. La mer est sa meilleure amie. Afin de générer quelques revenus pour sa famille, elle ramasse depuis cinq ans des coquillages sur la plage pour en faire des bijoux et objets décoratifs qu'elle vend aux passants. Elle raconte qu'en grandissant, la vente est devenue plus difficile, surtout auprès des hommes qui la regardent différemment. Rêvant de devenir une surfeuse célèbre, elle espère atteindre rapidement une autonomie financière afin de pouvoir s'éloigner de son père.
- Rashed : jeune homme. Rashed gère le club de surf pour filles et garçons et leur donne des cours. C'est lui qui est allé chercher les filles pour les inciter à pratiquer ce sport. Né dans la ville de Cox's Bazar, comme tous ses élèves, il comprend leurs difficultés et leurs rêves car il a, lui aussi, travaillé sur la plage. Très attaché à ces adolescentes, il tente de les aider dans leur quotidien afin qu'elles puissent venir aux cours. Il gère les finances du club de façon à ce que celui-ci puisse prendre en charge leurs transports et fournir un panier de nourriture mensuel, don inestimable pour leurs familles. Sa femme a donné des cours d'anglais aux filles pendant trois ans avant de partir vivre aux États-Unis. Consciente de la situation, elle ne presse pas son mari de venir la rejoindre. Tous deux souhaitent que les jeunes surfeuses comprennent de quoi elles sont capables et savent que la plupart d'entre elles se retrouveront sans rien si Rashed quitte le pays. Pourtant, il songe à un prochain départ pour retrouver sa femme.

### 3. Éléments de contexte



#### ○ Le Bangladesh

#### ▪ Superficie et situation géographique :

Le Bangladesh est situé au Nord du golfe du Bengale, en Asie. Il est quasiment entouré par l'Inde mais partage une petite frontière avec la Birmanie au sud-est de son territoire. Sa superficie est de 147 570 km<sup>2</sup> (France : 672 051 km<sup>2</sup>). Dans le dernier rapport du GIEC, publié le 9 août 2021, le Bangladesh fait partie des États qui risquent le plus de subir les conséquences du réchauffement climatique. Selon ce même rapport, une hausse du niveau de la mer de 1 mètre inonderait 17 % du pays, entraînant le déplacement de 20 millions d'habitants d'ici 2050.

- Population : 162,6 millions d'habitants (France : 67,4 millions<sup>1</sup>).

<sup>1</sup> Selon l'Insee, chiffres de 2021

- Langues :

La langue officielle du Bangladesh est le bengali. L'anglais est utilisé dans le secteur administratif et dans le système éducatif. Il est également pratiqué par les membres des classes moyenne et haute (courant ou notions), ce qui représente entre 1 % et 2 % de la population.

- Religions :

La religion majoritaire au Bangladesh est l'islam, pratiqué par 89,1 % de la population. Parmi les musulmans, 96 % sont sunnites, un peu plus de 3 % sont chiites et moins de 1 % sont ahmadis. En parallèle, 10 % de la population pratiquent l'hindouisme. Les 0,9 % restant pratiquent une autre religion (majoritairement le bouddhisme ou le christianisme)<sup>2</sup>.

- Économie :

Perçu pendant longtemps comme l'un des pays les plus pauvres du monde, essentiellement agricole et sans richesse naturelle, le Bangladesh a pourtant réussi à faire reculer la pauvreté au cours des dernières décennies, notamment grâce au développement de son industrie textile. Le pays fête cette année le 50<sup>e</sup> anniversaire de son indépendance et sa réussite économique qui lui permet aujourd'hui de dépasser le PIB par habitant de sa voisine l'Inde. Selon la Banque mondiale, en deux décennies, 20 millions de Bangladais sont sortis de la pauvreté (population totale : 162,6 millions d'habitants). La part de la population vivant sous le seuil de pauvreté est de moins de 10 %, quand elle dépassait les 80 % il y a cinquante ans.

Cette réussite économique est en partie due à l'essor de son industrie textile, qui se classe aujourd'hui à la deuxième place mondiale, juste derrière la Chine et devant le Vietnam. Cet essor a permis de moderniser de nombreuses usines et de créer des emplois. Le nombre de femmes qui travaillent dans le pays a ainsi doublé et sur les 4 millions de salariés des usines textiles, la grande majorité sont des femmes venues de la campagne. Cependant, derrière cette réussite économique se cachent de nombreuses inégalités. Les conditions de travail en usine sont très difficiles et les salaires faibles. La main d'œuvre bangladaise étant la moins chère du monde, de nombreuses multinationales occidentales font appel à elle. Les salariés du secteur organisent régulièrement des manifestations et des grèves afin d'obtenir de meilleurs salaires et le droit de se syndiquer. En parallèle, les consommateurs occidentaux accordent de plus en plus d'importance à la provenance de leurs vêtements et aux conditions de travail de ceux qui les ont confectionnés, mettant parfois sous pression de grandes marques. Ces mouvements ont ainsi permis quelques avancées, comme la quasi-disparition du travail des enfants dans le secteur du textile.

Bien que le textile soit le secteur phare du Bangladesh, le pays est également très agricole. A partir du XX<sup>e</sup> siècle, il développe sa culture du riz, du thé et de la moutarde. L'agriculture occupe 67 % du territoire, le riz représentant à lui tout seul la production de 75 % des terres agricoles. La monnaie nationale est le taka (1 euro = 100,02 takas en juillet 2021).

---

<sup>2</sup> Selon le Cultural Atlas

- Rappel historique :

Le Bangladesh actuel correspond à l'ancien territoire du Bengale, dirigé par la dynastie Ilyâs Shâhî de 1339 à 1415, puis de 1437 à 1487. Entre 1415 et 1437, des propriétaires terriens profitent du mécontentement dû à la mise à l'écart des hindous par le pouvoir musulman pour s'emparer du pouvoir et fonder la dynastie hindoue Ganesha. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le Bengale est rattaché à l'Empire moghol. En 1757, la Compagnie britannique des Indes orientales prend le contrôle du territoire après avoir remporté la bataille de Plassey face à l'armée du Bengale. La période coloniale est ponctuée de rébellions et de famines, la plus meurtrière ayant lieu en 1943, pendant la Seconde Guerre mondiale, et causant la mort de 1,5 à 3 millions de personnes. En 1947, la Partition des Indes entre en vigueur avec l'Indian Independence Act. Il s'agit du partage de l'empire colonial britannique des Indes, basé sur la démographie religieuse, en deux États indépendants : le dominion du Pakistan, à majorité musulmane, correspondant aux actuels Pakistan et Bangladesh, et le dominion de l'Inde, à majorité hindoue, l'actuelle Inde. Il entraîne la division du Bengale entre les deux nouveaux États : la partie occidentale est rattachée au nouvel État indien et la partie orientale devient une province pakistanaise. La Partition des Indes s'est opérée dans la violence. Des millions de musulmans et d'hindous y perdent la vie. C'est l'un des plus grands déplacements de population de l'histoire, avec 12,5 millions de personnes déplacées pour rejoindre l'un ou l'autre des nouveaux États.

En 1970, la population bengalie du Pakistan oriental se révolte lorsque Sheikh Mujibur Rahman, leader de la Ligue Awami (organisation politique socialiste bengalie), est empêché d'entrer en fonction malgré la victoire de son parti au Parlement du Pakistan. Le président pakistanais Muhammad Yahya Khan le fait arrêter et lance une attaque militaire sanglante sur la région afin d'étouffer la rébellion bengalie. Cette attaque provoque la mort de 3 millions de personnes et la fuite vers l'Inde de 10 millions de réfugiés. L'année suivante, Sheikh Mujibur Rahman déclare l'indépendance du Pakistan oriental, renommé Bangladesh, déclenchant ainsi la guerre de libération du Bangladesh qui oppose les rebelles bengalis au pouvoir central pakistanais. Cette guerre dure neuf mois et mène à la troisième guerre indo-pakistanaise en décembre 1971, lorsque les Forces armées indiennes viennent en aide aux troupes bengalies. Le 16 décembre 1971, l'armée de terre indienne finit par l'emporter sur l'armée pakistanaise et fait plus de 90 000 prisonniers de guerre. Depuis, le pays connaît une succession de coups d'État et vagues de violence, et souffre aujourd'hui de corruption et de désordre politique. Le président actuel est Abdul Hamid, membre de la Ligue Awami.

- La condition des jeunes filles au Bangladesh

Selon une étude de l'Unicef, réalisée en 2015, le Bangladesh a le plus fort taux de mariage des filles de moins de 15 ans dans le monde (29 %), et 2 % des filles bangladaises sont même mariées avant l'âge de 11 ans. Face aux catastrophes naturelles à répétition, qui rendent la population vulnérable, et à la pauvreté, de nombreuses familles cherchent à marier leurs filles dans le but de toucher de l'argent. Ce schéma se perpétue en raison de l'inaction du gouvernement, de la complicité de certains responsables locaux et parce que le mariage des filles est ancré dans la culture du pays. Alors que la Première ministre Sheikh Hasina, qui occupe le poste depuis 2009, s'était engagée à agir contre le mariage des enfants d'ici 2041, elle propose en 2015 de baisser l'âge minimum légal du mariage pour les filles de 18 à 16 ans. Par ailleurs, afin de contourner cet âge minimum, de nombreuses familles falsifient les documents de leurs filles (certificats de naissance, passeports) pour y indiquer un âge plus élevé.

Déjà écartées de l'école par leurs familles, qui privilégient l'éducation de leurs fils, les filles s'éloignent encore plus de l'enseignement lorsqu'elles sont mariées, obligées de gérer leur foyer et leurs enfants.

(Selon l'association Concern Worldwide, seule 1 femme sur 3 sait lire et écrire). Elles sont aussi nombreuses à subir des violences domestiques de la part de leur conjoint ou de leur belle-famille.

Dans le film, le surf permet non seulement aux filles d'échapper au mariage mais aussi au travail forcé. L'école étant payante, les enfants issus de familles pauvres n'y ont pas accès, ce qui pousse leurs parents à les faire travailler. A partir de 10 ans et jusqu'à leur mariage, les familles envoient parfois leurs filles comme domestiques dans des familles aisées. C'est ce que tente de faire la famille de Shobe en l'envoyant travailler à Oman. Les filles vont aussi dans les rues, sur les plages vendre cigarettes, fruits secs et babioles. C'est le cas de Suma et Ayesha, envoyées sur la plage de Cox's Bazar par leurs parents. Plus grande plage du monde (120 km de long), elle attire de nombreux touristes et est donc devenue le principal lieu de travail des enfants de la région.

#### 4. Ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant

**La Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée à l'unanimité par les États membres des Nations unies le 20 novembre 1989.** Elle constitue le premier traité international juridiquement contraignant concernant les droits des enfants. Elle définit leurs droits fondamentaux et aborde tous les aspects de la protection de l'enfance.

Pourquoi une Convention relative aux droits de l'enfant ? *(Extraits tirés du préambule)*

- « Rappelant que, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), les Nations unies ont proclamé que **l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciale,**
- Considérant qu'il importe de **préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,**
- Ayant à l'esprit que, comme indiqué dans la Déclaration des droits de l'enfant (1959), « **l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance** ».

Quels États se sont engagés à respecter la Convention ?

- A la veille de son 32ème anniversaire, 196 sur les 197 pays du monde ont ratifié la CDE. Une ratification quasi universelle qui nous remplit d'espérance pour enraciner une culture du droit protectrice des enfants ! Seuls les États-Unis n'ont que signé ce texte, toutefois, ils ont ratifié deux des trois Protocoles qui complètent la Convention à savoir celui sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et celui sur les enfants impliqués dans les conflits armés.
- **Le Bangladesh** a signé la Convention relative aux droits de l'enfant le 26 janvier 1990 et l'a ratifiée le 3 août 1990.

Signature ou ratification : quelle différence ? <sup>3</sup>

- La signature de la Convention ou d'un de ses Protocoles équivaut à une approbation préliminaire. Elle n'entraîne **pas d'obligation exécutoire**, mais affiche l'intention d'un État d'examiner le traité au niveau national et d'envisager de le ratifier. Bien que cette signature

---

<sup>3</sup> [https://www.unicef.org/french/crc/index\\_30207.html](https://www.unicef.org/french/crc/index_30207.html)



ne soit pas une promesse de ratification, elle **engage l'État à ne pas commettre d'actes contraires aux objectifs ou à la raison d'être du traité.**

- La ratification, qui intervient habituellement après la signature, **oblige juridiquement** le pays à **respecter** la Convention. Lorsqu'il s'agit de la Convention relative aux droits des enfants, les pays ayant ratifié doivent en rendre des comptes tous les 5 ans devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

## Les droits

- Le **Droit d'exprimer librement son opinion** est inscrit dans l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant :
  1. Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. 2. A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un organisme approprié, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.
- Le **Droit à la liberté d'association et de réunion pacifique** est inscrit dans l'article 15 de la Convention relative aux droits de l'enfant :
  1. Les États parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.
  2. L'exercice de ces droits ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique ou de l'ordre public, ou pour protéger la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui.
- Le **Droit d'être protégé contre toute forme de mauvais traitement** est inscrit dans l'article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant :
  1. Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

2. Ces mesures de protection comprendront, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire.

▪ Le **Droit à un niveau de vie suffisant pour permettre le développement physique, mental, spirituel, moral et social** est inscrit dans l'article 27 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

1. Les États parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

2. C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant.

3. Les États parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider ces parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en œuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.

4. Les États parties prennent toutes les mesures appropriées en vue d'assurer le recouvrement de la pension alimentaire de l'enfant auprès de ses parents ou des autres personnes ayant une responsabilité financière à son égard, que ce soit sur leur territoire ou à l'étranger. En particulier, pour tenir compte des cas où la personne qui a une responsabilité financière à l'égard de l'enfant vit dans un État autre que celui de l'enfant, Les États parties favorisent l'adhésion à des accords internationaux ou la conclusion de tels accords ainsi que l'adoption de tous autres arrangements appropriés.

▪ Le **Droit à l'éducation** est inscrit dans l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

a - ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;

b - ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées,



telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ;

c - ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ;

d - ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;

e) ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

2. Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.

3. Les États parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

▪ Le **Droit à une éducation de qualité** est inscrit dans l'article 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

1. Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

a - favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;

b - inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations unies ;

c - inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;

d - préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;

e - inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

2. Aucune disposition du présent article ou de l'article 28 ne sera interprétée d'une manière qui porte atteinte à la liberté des personnes physiques ou morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, à condition que les principes énoncés au paragraphe 1er du présent article soient respectés et que l'éducation dispensée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales que l'État aura prescrites

▪ Le **Droit aux loisirs, au jeu et à la participation à des activités culturelles ou artistiques** est inscrit dans l'article 31 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

1. Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

2. Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique, et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

▪ Le **Droit d'être protégé contre tout travail mettant en danger la santé, l'éducation ou le développement** est inscrit dans l'article 32 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

2. Les États parties prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives pour assurer l'application du présent article. A cette fin, et compte tenu des dispositions pertinentes des autres instruments internationaux, les États parties, en particulier :

a - fixent un âge minimum ou des âges minimums d'admission à l'emploi ;

b - prévoient une réglementation appropriée des horaires de travail et des conditions d'emploi ;

c - prévoient des peines ou autres sanctions appropriées pour assurer l'application effective du présent article.

▪ Le **Droit d'être protégé contre toute forme d'exploitation** est inscrit dans l'article 36 de la Convention relative aux droits de l'enfant :

Les États parties protègent l'enfant contre toutes autres formes d'exploitation préjudiciables à tout aspect de son bien-être.

5. Enjeux présentés :

- La condition des jeunes filles
- Le mariage des enfants
- L'accès aux loisirs
- Le sport comme plaisir et moyen d'émancipation
- L'accès à l'éducation
- La vente et l'exploitation des enfants
- Les enfants travailleurs

6. Sources

[https://www.challenges.fr/patrimoine/l-incroyable-explosion-de-la-richesse-des-milliardaires-revelee-par-oxfam\\_561519](https://www.challenges.fr/patrimoine/l-incroyable-explosion-de-la-richesse-des-milliardaires-revelee-par-oxfam_561519)

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Bangladesh>

<https://reporterre.net/Au-Bangladesh-la-bataille-pour-la-vie-des-ouvrieres-du-textile>

<https://www.courrierinternational.com/article/2007/01/15/l-histoire-tourmentee-du-bangladesh>

[https://www.lemonde.fr/asia-pacifique/article/2016/03/30/bangladesh-l-islam-religion-officielle-et-intouchable\\_4892119\\_3216.html](https://www.lemonde.fr/asia-pacifique/article/2016/03/30/bangladesh-l-islam-religion-officielle-et-intouchable_4892119_3216.html)

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/BD/secteurs-d-activite>

<https://www.hrw.org/fr/news/2015/06/09/bangladesh-le-mariage-des-enfants-porte-prejudice-aux-jeunes-filles>

[https://www.terrafemina.com/article/surfer-pour-rester-libre-l-incroyable-histoire-des-petites-rideuses-du-bangladesh\\_a319512/1](https://www.terrafemina.com/article/surfer-pour-rester-libre-l-incroyable-histoire-des-petites-rideuses-du-bangladesh_a319512/1)

<https://www.la-croix.com/Economie/Le-Bangladesh-celebre-50-ans-reussite-economique-2021-03-26-1201147761>

<https://www.banquemonde.org/fr/news/feature/2016/10/14/rising-bangladesh-brings-hope-ambition-and-innovation-to-end-poverty>

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/PagesInternationales/Pages/ed1623fe-9d37-409b-8d5d-e1c81b4ff240/files/60692e56-ed26-4d66-9761-f2ebce54e942>

[https://www.francetvinfo.fr/monde/bangladesh/bangladesh-le-surf-comme-instrument-d-emanicipation-pour-les-jeunes-filles\\_1854475.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/bangladesh/bangladesh-le-surf-comme-instrument-d-emanicipation-pour-les-jeunes-filles_1854475.html)

<https://www.lalibre.be/international/2002/08/28/le-bangladesh-en-tete-des-pays-les-plus-corrumpus-ONK2PLDX5VGGNEHRTYCB4EZJ4/>

<https://www.la-croix.com/Debats/Ce-jour-la/15-aout-1947-douloureuse-independance-l-Inde-Pakistan-2017-08-14-1200869552>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Partition\\_des\\_Indes](https://fr.wikipedia.org/wiki/Partition_des_Indes)

## Vérifier la bonne compréhension du film

### 1. Digérer le film

- Quels sont les images et les propos du film qui vous ont le plus marqués ? Et pourquoi ?
- Qu'avez-vous appris avec ce documentaire ?
- Quels sont selon vous les bienfaits psychologiques du sport ?

### 2. Cerner les enjeux

- **Que représente le surf pour Shobe, Suma et Ayesha ?** Le surf est leur raison de vivre, leur passion. Grâce au club, elles peuvent progresser, s'amuser et s'épanouir, notamment lorsqu'elles remportent des compétitions et ressentent de la fierté. Elles y voient aussi un moyen d'échapper à la pression familiale qui règne chez elles, un moyen d'émancipation. Le sport représente également une source de revenus. Les filles peuvent gagner de l'argent lors des compétitions et reçoivent tous les mois un panier de nourriture qui leur permet de contribuer aux besoins de leur famille. Enfin, le surf représente l'espoir. Il les fait rêver d'un avenir meilleur et devient une source de motivation dans leur lutte pour la liberté.
- **Pourquoi leurs parents ne veulent-ils pas qu'elles surfent ?** La région où vivent les filles est très conservatrice. Une jeune fille est censée rester chez elle et apprendre à s'occuper du foyer en vue d'un futur mariage. Très attentifs aux critiques de leurs voisins et communauté, qui voient la pratique du surf d'un mauvais œil, les parents des filles (principalement leurs pères) refusent qu'elles aillent surfer. La pratique de ce sport ternit en effet la réputation de leurs familles. De plus, ils les considèrent trop âgées pour cette pratique et souhaitent qu'elles soient plus souvent à la maison pour apprendre à « devenir des femmes », ou au travail pour rapporter de l'argent. Ils veulent pouvoir les marier, malgré leur jeune âge, ou dans le cas de Shobe, l'envoyer travailler à l'étranger moyennant une grosse somme d'argent. Enfin, le père d'Ayesha ne supporte pas l'influence du club sur sa fille, ni l'idée de dépendre de sa générosité pour vivre. Il souhaite prouver qu'il peut très bien subvenir seul aux besoins de sa famille.
- **Que revendiquent les filles à travers la pratique de ce sport ?** Les filles revendiquent leur liberté. Lassées que leur sort dépende de leurs parents, elles luttent pacifiquement contre leurs décisions (travail forcé, mariage...) grâce au sport et tentent d'écrire leur propre histoire. Leur pratique et leur lien avec le club et son coach leur permettent de lutter contre le mariage et le travail qu'on tente de leur imposer. Elles continuent d'aller aux entraînements et aux compétitions plutôt que de travailler ou de se préparer à un quelconque mariage, désobéissent ainsi à leurs parents et cherchent à acquérir leur autonomie.
- **Pour quelles raisons le club de surf cesse-t-il de fonctionner au cours du film ?** Au moment de quitter le Bangladesh pour rejoindre sa femme aux États-Unis, Rashed confie le club de surf à deux hommes. Mais en quelques semaines, les nouveaux gérants dépensent tout l'argent du club et se retrouvent dans l'incapacité de continuer à financer les transports des filles et à fournir leur nourriture mensuelle. Sans ressources, les filles sont contraintes de retourner

travailler à plein temps et manquent leurs entraînements. Très vite, plus personne ne vient en cours, ce qui inquiète les gérants. Ils rendent visite aux filles qui leur expliquent, très énervées, la raison de leur absence et les rendent responsables de cette situation, se demandant pourquoi le club n'a plus d'argent.

- **Comment le club de surf était-il financé ?** Après le départ de Rashed et face à la mauvaise gestion du club par ses nouveaux gérants, Ayesha explique que Rashed trouvait des ressources pour le club en parlant à des gens, notamment des étrangers. Il leur présentait la cause des filles, racontait leur quotidien et exposait leurs rêves et difficultés. Attirant ainsi leur sympathie, il réussissait ensuite à les convaincre de donner de l'argent pour aider les filles.
- **Pourquoi Shobe ne peut-elle pas se rendre en Inde pour la compétition de surf ?** La famille de Shobe a tenté de l'envoyer travailler à Oman, chez un homme prêt à payer pour sa venue, en falsifiant l'âge sur son passeport. Or, elle a besoin d'un nouveau passeport pour entrer en Inde et participer à la compétition. Malheureusement, sa requête est déclinée par l'administration, à cause de la précédente demande frauduleuse faite par sa famille pour l'envoyer à Oman.
- **Pourquoi Suma décide-t-elle d'arrêter le surf ?** Face aux soucis financiers du club et à la maladie de sa mère, Suma décide de ne plus aller surfer et d'oublier cette passion afin d'aller vivre chez sa sœur et de trouver un emploi. Consciente que sa mère ne va pas mieux et que ses médicaments coûtent cher, elle décide de travailler afin de pouvoir financer le traitement et sa propre vie. Triste d'abandonner le surf, elle affirme néanmoins être en paix avec sa décision et sentir qu'elle prend sa vie en main.

Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat

1. **Effectuez des recherches pour répondre aux questions suivantes :**

- Le documentaire a été tourné en 2020. Que s'est-il passé depuis dans le pays ? Le club de surf existe-t-il toujours ?
- Savez-vous s'il y a aujourd'hui dans le monde d'autres régions où les enfants sont forcés de travailler pour subvenir aux besoins de leur famille ?
- Connaissez-vous d'autres situations dans le monde où le sport aide les enfants ?

Exemple : jeunes filles apprenant à faire du skate à Kaboul, en Afghanistan. Une forme de thérapie pour des enfants vivant en zone de guerre.

2. **Pour aller plus loin**

[Garantir une éducation de qualité](#)

[Le sport, un outil pédagogique de résilience](#)

[Convention relative aux droits de l'enfant](#)

## Qu'est-ce qu'un documentaire ?



### 1. Définition du documentaire

- Film visant à **faire connaître** un pays, un peuple, un artiste, une technique, etc. (définition Larousse).
- **Le documentaire a pour sujet la réalité et non une histoire inventée.**
- Les personnes filmées ne sont pas des acteurs, **elles ne jouent pas un rôle.**
- « Il diffère de la fiction dans la mesure où il a généralement un but informatif [...] Le documentaire se propose [...] à partir de prises de vues (et sons) considérées comme des documents, de **se référer au réel**, de le restituer sur l'écran et, éventuellement, de **l'interpréter**. » ([Fiche sur le documentaire](#))
- Un documentaire est créé à partir de personnages réels et de leur histoire.
- Un documentaire se construit par les **choix narratifs** du réalisateur.
- Le documentaire peut être conçu comme une démonstration, il embrasse alors un grand nombre de personnes, mais il peut également suivre sur une longue durée quelques personnes spécifiques.

### 2. Tournage et montage

- Le réalisateur filme un certain nombre de faits réels, **ces scènes ne sont pas jouées.**
- Ensuite, il **sélectionne** les scènes qui construiront le documentaire. Cette sélection est indispensable car le réalisateur ne peut pas garder toutes les scènes filmées.
- Le documentaire peut être ponctué d'interventions de **spécialistes** qui appuient les propos du réalisateur. Il peut également contenir des **documents informatifs** comme des graphiques.
- Des **musiques d'ambiance** peuvent être ajoutées lors du montage final afin d'apporter de l'émotion aux scènes.



### 3. La voix off

- Présente dans bon nombre de documentaires, la voix off peut avoir pour objet de préciser la situation au spectateur ou de révéler la subjectivité du réalisateur ou des personnes filmées. Elle peut servir de *base narrative pour l'exposition des faits*. ([Fiche sur le documentaire](#))
- La voix off est enregistrée indépendamment du tournage des scènes, après les premières étapes de montage.
- L'absence de voix off peut signifier la volonté pour le réalisateur de laisser les images et les personnages parler d'eux-mêmes.

### 4. Quelles différences entre documentaire et reportage ?

Le documentaire est une **œuvre artistique** où le réalisateur fait des choix d'auteur : façon de filmer, rythme, musique. Le reportage est quant à lui une œuvre informative où le journaliste suit la ligne éditoriale du média pour lequel il travaille.

« - Dans les reportages et magazines, les personnages filmés sont objets. C'est-à-dire traités comme des matériaux informatifs. Ils sont présents dans l'image principalement pour l'information qu'ils portent ou apportent : dans l'apparence de leur comportement sociétal, dans leur démarcation du quotidien ou par la parole qu'ils délivrent en tant qu'acteurs ou témoins d'une situation particulière...

- Dans les documentaires, les personnages filmés sont **sujets**. C'est-à-dire traités dans la compréhension de leur subjectivité et des interrelations complexes qui se tissent entre celle-ci, l'auteur et le spectateur potentiel. » (Source : [surlimage.info](http://surlimage.info))

Autrement dit, dans un documentaire, les personnes filmées peuvent faire évoluer le point de vue du réalisateur sur le sujet. C'est rarement le cas dans un reportage, notamment car le journaliste passe moins de temps avec les personnes filmées. Un réalisateur de documentaire passe parfois plusieurs années immergé dans son sujet.

### 5. Pourquoi des documentaires au festival Enfances dans le monde ?

- Les documentaires que nous présentons sont d'**extraordinaires histoires vraies**. Pour filmer la vie réelle, les réalisateurs ont vécu au quotidien avec les personnes qu'ils ont filmées ce qui leur a permis de capter des moments incroyables.
- Au BICE, nous apprécions cette forme cinématographique car elle est particulièrement à même de sensibiliser le grand public à la réalité des droits des enfants.
- C'est un défi pour un réalisateur que de miser sur la réalité incertaine sans prédéfinir de scénario : lorsqu'il débute le tournage, **le réalisateur ne connaît pas la fin**. Et il parvient à **se faire oublier** auprès des personnes qu'il filme afin de montrer vraiment la réalité.

Liens pour aller plus loin :

- [Fiche sur le documentaire](#), *Collège au cinéma*, Albain Michel Ikomb